

Walferdange, le 6 septembre 2023

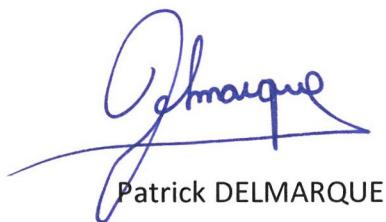
## A V I S

Conformément à l'article 13.8 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par déclaration N° 1/23/0445 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable, la société Proximus Luxembourg S.A. a déclaré la cessation des activités d'un site d'installation radioélectrique à Bereldange, 1, rue du Pont, LUREF : 77371, 79678.

Le dossier est déposé pour inspection à la mairie de Walferdange, 1, place de la Mairie, L-7201 Walferdange à partir du 7 septembre 2023 pendant 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge du fond. Ce recours contre la présente décision d'autorisation doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Le Secrétaire,



Patrick DELMARQUE

Le Bourgmestre f.f.,



Jessie THILL  
1<sup>re</sup> échevine